



Extrait du Guide épargne et placements

<https://www.francetransactions.com/actus/news-epargne/info-epargne-00012758.html>

Compte à terme : l'ACP demande plus de clarté sur le retrait anticipé

- Actualités - Actualités Epargne -



Date de mise en ligne : lundi 15 octobre 2012

Description :

Compte à terme : face au succès du placement épargne, l'Autorité de contrôle prudentiel demande plus d'informations de la part des établissements financiers...

Copyright © Guide épargne et placements - Tous droits réservés

Compte à terme : recommandations de l'Autorité de contrôle prudentiel

L'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) souhaite que les clients soient mieux informés lors de la souscription de [comptes à terme](#).

Ainsi, le régulateur du secteur bancaire a publié ce vendredi 12 octobre une recommandation visant à rendre les comptes à terme plus transparents notamment une meilleure information concernant les pénalités en cas de retrait anticipé. [Comparateur des comptes à terme](#)

Le [compte à terme](#) permet de placer du capital sans prise de risque, pour une durée et un taux de rémunération fixés à la souscription. L'ACP

propose de rendre le placement moins opaque et demande aux établissements financiers de travailler dans 3 domaines :

- les communications à caractère publicitaire,
- l'explication fournie à l'épargnant avant la souscription du contrat,
- une meilleure information une fois qu'il est conclu.

Cette recommandation entrera en vigueur le 1er juin 2013.

Le Saviez-vous : en août 2012, pour les particuliers, les [comptes à terme](#) de plus de deux ans représentaient 58 milliards d'Euros. Pour ceux à moins de deux ans 34 milliards d'Euros}